

Éclairage sur

Les conséquences d'un monde conflictuel sur les matières premières

Nous rappelons la semaine passée les conclusions de nos Perspectives Économiques et Financières qui soulignaient le risque constant que représentaient les conflits armés sur l'approvisionnement en ressources, notamment énergétiques. Dans ce monde conflictuel, producteurs et consommateurs sont dans l'obligation de redessiner perpétuellement les routes d'échanges au gré de l'émergence ou de l'amplification des conflits.

Suite à la guerre en Ukraine, les routes du pétrole et du gaz avaient été profondément modifiées. Elles l'ont été à nouveau après le 07 octobre. Elles pourraient l'être davantage dans les prochaines semaines. Cette fois-ci, comme nous le décrivons depuis le mois d'octobre 2023, le risque concerne les conséquences éventuelles d'une implication directe de l'Iran dans le conflit au Moyen-Orient. Si ce dernier décidait de bloquer le détroit d'Ormuz, les effets sur le pétrole et le gaz seraient considérables. C'est une voie essentielle où passe l'équivalent de 17 % de l'offre mondiale de pétrole et 20% du gaz naturel liquéfié. Il n'existe que quelques solutions terrestres de contournement inexploitées, passant par l'Irak ou les Émirats Arabes Unis, mais qui ne pourraient pas permettre de répondre à l'ampleur du défi logistique. L'autre conséquence viendrait d'éventuelles sanctions additionnelles sur le pétrole iranien ou d'une application plus stricte de celles en vigueur. Le pays a réaugmenté sa production depuis plusieurs trimestres et exporte près de 1,3 Millions de barils jour, principalement vers la Chine, malgré les sanctions existantes. Si ces barils ne trouvaient plus preneurs, les autres pays de l'OPEP pourraient mobiliser leurs capacités non utilisées qu'ils ont reconstituées ces derniers trimestres en limitant volontairement leur production, et qui représentent l'équivalent d'au moins 4Mbj. L'impact de telles sanctions sur les prix du baril serait alors plus mesuré.

En parallèle, ce week-end, et en écho aux conséquences des conflits, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont conjointement interdit d'échanger l'aluminium, le nickel et le cuivre en provenance de Russie sur les marchés organisés de Chicago et de Londres. Si les implications complètes restent encore à évaluer, ces annonces exercent une pression haussière sur les prix des métaux. Elles accentuent les restrictions sur leur commerce et renforcent donc la concurrence pour l'accès à ces ressources essentielles, là où elles sont disponibles.

Ces évènements soulignent les pressions structurelles de renchérissement des prix des intrants qui pèsent sur les économies et que nous décrivons dans nos Perspectives Économiques et Financières. Pour les pays occidentaux, la question est d'autant plus cruciale à l'heure où les banques centrales doivent se positionner sur l'évolution à venir de l'inflation, sur fond de surcapacités industrielles chinoises. Afin de poursuivre nos réflexions sur les ramifications potentielles de ces évènements et leurs impacts sur les actifs financiers, notre cellule de crise s'est réunie. Les travaux entamés seront approfondis par les comités transverses « Matières premières et Énergie » en s'appuyant notamment sur l'analyse de l'évolution des indicateurs avancés identifiés.

Analyse rédigée par le Comité Matières premières et Énergies
Achevé de rédiger le 16 avril 2024

Retrouvez l'ensemble de nos analyses sur notre site internet www.covea-finance.fr

Ce document est établi par Covéa Finance, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 97-007, constituée sous forme de société par actions simplifiée au capital de 24 901 254 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 407 625 607, ayant son siège social au 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris. Il contient des opinions et analyses conçues par Covéa Finance à partir de données chiffrées qu'elle considère comme fiables au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier ou boursier.

Ce document est produit à titre indicatif et ne peut être considéré comme une offre de vente ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un engagement de quelque nature que ce soit. Covéa Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document.

Toute reproduction ou diffusion de tout ou partie du présent document devra faire l'objet d'une autorisation préalable de Covéa Finance.